

«**Evaluer et prévenir la pénibilité au travail : vos nouvelles obligations**»

<p>Objectifs de la formation</p>	<p>Maîtriser les notions de pénibilité physique et psychique et leur conséquence sur la santé Maîtriser les nouvelles obligations en matière de pénibilité Savoir repérer et évaluer la pénibilité Mettre en place une démarche de prévention : le plan d'action anti-pénibilité</p>
<p>Contenu du programme</p>	<p>Journée 1 Introduction : que recouvre la notion de pénibilité ? Définition de la pénibilité Comprendre les caractéristiques de la pénibilité Quelques définitions sur les notions liées : La charge, L'usure professionnelle ou le burnout</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Contexte et cadre réglementaire <ul style="list-style-type: none"> • Que dit la réforme des retraites sur la pénibilité ? • Quelles sont les nouvelles obligations des entreprises en matière de prévention de la pénibilité ? 2. Comment mesurer et évaluer la pénibilité dans votre établissement ? <ul style="list-style-type: none"> • Fixer des objectifs et un cadre à votre démarche d'évaluation de la pénibilité : comment procéder ? • Comment effectuer un diagnostic des situations de pénibilité ? • Compléter par une approche qualitative : réaliser par l'analyse des situations de travail • Comment évaluer la proportion de salariés affectés par les risques • Approfondir la démarche de prévention de la pénibilité par l'écoute des salariés <p>Journée 2</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Mettre en place une démarche de prévention de la pénibilité <ul style="list-style-type: none"> • Accord, plan d'action, fiche de suivi... : que devez-vous mettre en place dans votre structure en matière de prévention de la pénibilité ? • Pré- requis pour lancer une démarche de lutte contre la pénibilité : la méthodologie adéquate • Travailler en pluridisciplinarité 4. Prévention primaire : prévenir la pénibilité grâce à l'amélioration de l'organisation du travail <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions de travail • Modifier l'organisation du travail quand elle est délétère pour la santé 5. Prévention secondaire et tertiaire : former, sensibiliser et maintenir dans l'emploi <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les salariés aux enjeux liés à la pénibilité • Mettre en place des parcours de formation santé au travail • Outiller les managers pour en faire des relais de prévention de la pénibilité • Sous quelles conditions les salariés peuvent-ils bénéficier d'un départ en retraite anticipée pour pénibilité ?
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>Alternance d'apports méthodologiques théoriques et d'exemples concrets issus du contexte et de l'environnement professionnel. Pédagogie destinée à favoriser la dynamique de groupe Etudes de cas ; fiche de poste Support : diaporama sur Power point</p>
<p>Durée</p>	<p>2 jours</p>
<p>Public</p>	<p>Membres du CHSCT, responsable prévention, responsable sécurité, DRH, RRH, médecins du travail, managers...</p>